

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021**

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 23 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.</b>
Présents	28	
Absents représentés	3	
Absents non représentés	2	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Patrick NEHEMIE, Christine LECHEVALLIER, Damien PESSOT, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Patricia REMY, Philippe ROCHETTE Adjointes et Adjointes au Maire.

Guy PICARLE, Françoise MASSOUBRE, Nadine DAMBRUN, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Christian DURANTIN, Hervé GRANDJEAN, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Josiane MARION	représentée	par	Jean-François VIGUES
Marie-Laure LANCIAUX	représentée	par	Dominique MOLLE
Caroline TALON-TAILHARDAT	représentée	par	Damien MARTIN

**Absentes non représentées :**

Aline FAYE et Agnès ANDAN.

*Philippe Rochette a été nommé secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/03/2021.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 23 mars 2021

**01. Règlement d'attribution de la subvention pour le nettoyage de déjections de pigeons et les mesures de dépigeonnage**

M. Pessot présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 31 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le règlement d'attribution de la subvention pour le nettoyage de déjections de pigeons et les mesures de dépigeonnage ainsi que le périmètre d'application,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à attribuer ces aides après instruction des dossiers de demande.

**02. Approbation du plan de gestion 2021 – 2031 de l'espace naturel sensible d'intérêt local (ENSIL) du bois de la châtaigneraie**

M. Pessot présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 31 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le plan de gestion 2021 – 2031 et le plan de financement joint,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

**03. Création d'un comité consultatif pour le suivi du plan de gestion de l'espace naturel sensible d'intérêt local (ENSIL) du bois de la châtaigneraie**

M. Pessot présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 31 Voix Pour :**

- **APPROUVE** la composition du comité consultatif,
- **AUTORISE** le Maire à convoquer les membres dès que nécessaire.

**04. Autorisation donnée au maire pour la signature de la convention avec le conseil départemental portant sur la fabrique départementale des transitions**

Arrivée de Mme Faye elle dispose du pouvoir de Mme Agnès Andan qui est excusée.

M. Pessot présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **VALIDE** la mise en place du dispositif à titre expérimental, selon les principes présentés ci-avant,
- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**05. Rétrocession des biens amortis (parcelles bâties) en portage par l'EPF auvergne - Autorisation donnée au maire pour la signature d'un protocole d'accord pour la réalisation de travaux de sécurisation et de protoaménagement**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE**, le Maire ou son représentant, à signer le protocole d'accord avec l'EPF Auvergne et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**06. Annulation de la délibération n°2020.01.16 relative a la désaffectation d'une emprise foncière du domaine public, cadastrée section BH n° 58, par Clermont Auvergne Métropole**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 29 Voix Pour et 4 Abstentions :**

- **ANNULE** la délibération n°2020.01.16 du 12 février 2020 du Conseil Municipal de Beaumont,
- **DEMANDE** l'annulation de la délibération n°DEL20201002\_063 du 02 octobre 2020 du Conseil Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole.

**07. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes de cession de la parcelle cadastrée section BC n° 94, rue Paul Clément**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** la résiliation anticipée du bail emphytéotique conclue par acte notarié en date du 04 janvier 2005 et du 17 janvier 2005, et ce à compter de la date de la signature de l'acte de vente,
- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section BC n°94 à la SCI ARIAN, au prix de 31 236 €, étant précisé que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**08. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition de trois parcelles cadastrées section BA n°92, 94 et 102 - la Châtaigneraie**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°92, 94 et 102 sise « Lavaux » (bois de la Chataigneraie), au prix de 1,20€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 2 638,8€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**09. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BP n°429 sise « les cheires »**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n°429 sise « Les Cheires » (2 651m<sup>2</sup>), au prix de 5€/m<sup>2</sup>, soit un prix de cession fixé à 13 255€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**10. Révision du plan local d'urbanisme de la ville de Beaumont-Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 28 Voix Pour et 5 Abstentions :**

- **PREND ACTE** que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités définies par le Conseil municipal le 31 mai 2016,
- **APPROUVE** l'arrêt du projet de PLU révisé de la commune de Beaumont,
- **AUTORISE** Clermont Auvergne Métropole à poursuivre la procédure de révision du PLU de Beaumont en arrêtant le projet de PLU en conseil Métropolitain, et jusqu'à l'approbation définitive du document.

**11. Mise en place d'une convention de portage entre l'EPF auvergne et la commune de Beaumont pour la parcelle cadastrée section BC n° 304 sise 5 place de la croix neuve**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 32 Voix Pour et une Abstention :**

- **CONFIE** le portage foncier de la parcelle cadastrée section BC n°304 à l'EPF Auvergne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

**12. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes de cession des parcelles cadastrées section BS n° 449(a1) et n°450(a2), sise rue du centre**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section BS n° 449 (a1) et 450 (a2), d'une superficie totale de 10m<sup>2</sup>, à Mme CHASSAGNE, au prix de 60€/m<sup>2</sup>, soit un prix fixé à 600 €, étant précisé que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais de notaire, et les frais de géomètre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**13. Approbation de la mise en place d'ateliers de théâtre à Beaumont et d'une dotation exceptionnelle de fonctionnement a l'association « collectif Romy »**

M. Rochette présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :**

- **APPROUVE** à compter du 13 septembre 2021, le soutien financier à l'association « Collectif Romy » pour la création d'ateliers de théâtre sur la commune d'un montant de 5000,00 €,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2021.

**14. Approbation d'une dotation exceptionnelle a l'association Gym Vitalité Beaumont (GVB)**

M. Préau présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :**

- **APPROUVE** à compter du 13 septembre 2021, le soutien financier à l'association Gym Beaumont Vitalité pour la réalisation d'activités sportives d'entretien du corps sur la commune d'un montant de 3 000 €.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2021.

**15. Modification du tableau des effectifs du personnel communal - Approbation de la création et suppression de postes**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.  
A cet effet, un état des effectifs est annexé au présent rapport.

<b>Filière</b>	<b>Nombre de postes concernés</b>	<b>Postes existants à supprimer</b>	<b>Postes nouveaux à créer</b>	<b>Postes vacants</b>
<b>Technique</b>	1 (TNC 32h)	Adjoint technique		Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe		Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Administratif</b>	1	Rédacteur	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	
<b>Médico Sociale</b>	1	Educateur de Jeunes Enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	

**16. Création de 8 postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activités et recrutement d'agents non titulaires**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2021 afin de renforcer les effectifs.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021 pour 33 semaines.

## **17. Recours aux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** le recours à deux nouveaux contrats d'apprentissage,
- **CONCLU** à compter de septembre 2021 les contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>Services concernés</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Niveau diplômes préparés</b>	<b>Durée de la Formation</b>
TIC	1	Licence	1 an
Ressources Humaines	1	Master	1 an

- **CONVIENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012, nature 6417,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions de formation.

## **18. 2021/06/18 - Demandes d'agrément de structure d'accueil au titre du service civique**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander un agrément de 3 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires.

## **19. 2021/06/19 - Approbation de la création du comité de suivi de la charte éthique**

M. Bazin présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 29 Voix Pour, et 4 non participations au vote de Mme Josiane Bohatier, M. Damien Martin (pouvoir de Mme Caroline Talon-Tailhardat) et M. Dumeil :**

- **APPROUVE** la création du comité de suivi de la charte éthique.

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. Le Maire lève la séance à 23H00.**